

Demande de subvention communale

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

Date de réception :

Secteur :

Dossier de demande de subvention communale au titre de l'année 2027

ASSOCIATIONS
(Hors associations sportives)

À retourner avant le 20 novembre 2026

Votre association sollicite une subvention.
Nous vous invitons à compléter ce dossier et préciser le type de demande.

Nom de l'association :

☐ **Première demande** | Montant souhaité : €

☐ **Renouvellement** | Montant souhaité : €

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques ;
- Une demande de subvention avec un modèle de budget prévisionnel (*Fiches 1-1 à 3*) ;
- Une attestation à compléter (*Fiche 4*) ;
- La liste des pièces à joindre au dossier (*Fiche 5*) ;
- Un bilan des actions réalisées avec un modèle de compte de résultat (*Fiches 6 à 7*).

Le dossier complet de demande de subvention devra être transmis à l'adresse suivante avant le 20 novembre 2026.

- Courriel : **asso@chatillon92.fr** ;
- Courrier postal : Mairie de Châtillon
Service de la vie associative
1, place de la Libération
92320 - Châtillon

Le service de la vie associative est à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions et vous accompagner dans la rédaction de ce dossier. Vous pouvez contacter le service par courriel (asso@chatillon92.fr) ou par téléphone (01.42.31.82.31/05) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Ville de Châtillon. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général.

Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Il comporte 8 fiches :

→ **Fiches n° 1-1 à 1-5 : Présentation de l'association**

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** :

- D'un numéro SIRET ;

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>).

- D'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture.

Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou de modification en préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

→ **Fiche n° 2 à 4 : Description des actions et budget prévisionnel à venir de l'association.**

→ **Fiche n° 5 : Attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant (page 9).

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

→ **Fiche n° 6 : Pièces à joindre**

Veillez joindre à votre dossier l'ensemble des pièces indiquées sur cette fiche.

L'absence d'une pièce obligatoire invalidera le dossier de demande de subvention.

→ **Fiches n° 7 et 8 : Bilan des actions réalisées et compte de résultat**¹

Le bilan des actions est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier **rapport annuel d'activités** et des **comptes approuvés** du dernier exercice clos.

¹ Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 20 00-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 14 octobre 2006.

1-1 Présentation de votre association

Identification de l'association

Nom de votre association :

Sigle :

Numéro Siret:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

W														
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(Si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p.2 « Informations pratiques »)

Date de publication de la création au Journal Officiel :

--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : ☐ OUI (lesquelles ?) ☐ NON

•

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :	Attribué par :	En date du :

Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui merci de communiquer les noms :

- du label :
- de l'organisme qui l'a délivré :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ OUI ☐ NON

Date de publication au Journal Officiel : (nous envoyer une copie de la publication)

Votre association a-t-elle recours à un commissaire aux comptes ² ? ☐ OUI ☐ NON

² Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

1-2 Présentation de votre association (suite)

<u>Président</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Prénom : • Adresse : • Code postal : • Commune : • Tel. : • Courriel : 	<u>Trésorier</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Prénom : • Adresse : • Code postal : • Commune : • Tel. : • Courriel :
<u>Vice-Président</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Prénom : • Adresse : • Code postal : • Commune : • Tel. : • Courriel : 	<u>Secrétaire</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nom : • Prénom : • Adresse : • Code postal : • Commune : • Tel. : • Courriel :

Autres membres du bureau ou du Conseil d'administration (possibilité d'envoyer votre propre document) :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (c'est à cette personne que l'imprimé sera retourné s'il est incomplet ou s'il manque des documents) :

- Nom / Prénom :
- Fonction au sein de l'association :
- Adresse :
- Téléphone : Courriel :

1 Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. service civique)</i>	
Nombre de salariés :	
Dont salarié(s) en équivalent temps plein travaillé (ETPT)³ :	
Nombre d'adhérents : <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association.</i>	

³ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. À titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

1-3 Présentation de votre association (suite)

Renseignements concernant les adhérents

Nombre d'adhérents de l'association (à jour de la cotisation statutaire) :

	2026 ou 2025/2026	2027 ou 2026/2027 Prévisionnel
Dont : Nombre de Châtillonnais		
Nombre de non-Châtillonnais		
Dont : Plus de 18 ans		
Moins de 18 ans		
Dont Hommes		
Dont Femmes		

Rayonnement de l'association sur la saison 2025 – 2026 ou l'année 2026

Quelles sont les orientations et les actions de votre association vis-à-vis des différents publics (*jeunes, scolaires, seniors, publics fragilisés, etc.*) ?

-
-
-

Participation à la vie locale de votre association.

Cocher les cases correspondantes :

☐ Forum des associations

☐ Solidarité. Précisez :

☐ Inclusion. Précisez :

☐ Handicap. Précisez :

☐ Culturel, artistique. Précisez :

☐ Autres évènements communaux. Précisez :

1-4 Présentation de votre association (suite)

Moyens mis à disposition de l'association sur l'année ou la saison écoulée

Locaux utilisés :

Type de disponibilité <i>Mis à disposition par :</i>	Désignation	Nombre annuel d'heures d'utilisation
☐ La commune :		
☐ Location auprès de :		

Personnel :

Type de disponibilité <i>Mis à disposition par :</i>	Nature	Nombre annuel d'heures
☐ La commune :		

Matériel de transport :

Type de disponibilité <i>Mis à disposition par :</i>	Nature	Nombre annuel d'heures
☐ La commune :		

Documents (reprographie – affiches ...) :

Type de disponibilité <i>Mis à disposition par :</i>	Nature des documents	Type de travaux
☐ La commune :		

2 Budget prévisionnel de l'association

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2026/2027 ou 2027 **Date de début :** **Date de fin :**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant ⁵
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		73 – Dotations et produits de tarification	
Achats de matières et de fournitures		74- Subventions d'exploitation ⁶	
Autres fournitures		État : précisez-le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s) :	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER)	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales,		Autres recettes (précisez)	
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante – charges liées à la vie associative		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements, provisions		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ⁷			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'association sollicite une subvention de €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁷ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

3 Motivation de la demande et descriptions des principales actions prévues pour la période 2026 / 2027 ou 2027

L'association sollicite auprès de la commune de Châtillon une subvention de fonctionnement de € qui représente % du total des produits = (montant demandé / total des produits) x 100

Expliquez et justifiez le montant demandé

Explications des principaux postes de dépenses inscrits au budget (et éventuellement de leurs variations par rapport à l'année précédente) :

-

3 Motivation de la demande et descriptions des principales actions prévues pour la période 2026 / 2027 ou 2027 (suite)

Descriptions des principales actions prévues pour la période 2026/2027 ou 2027

Intitulé de l'action N°1	
Descriptif succinct :	
Date :	
Lieu :	
Public ciblé et nombre de bénéficiaires de l'action :	
Coût prévisionnel de l'action :	
Recettes espérées (<i>montant et provenance</i>) :	

Intitulé de l'action N°2	
Descriptif succinct :	
Date :	
Lieu :	
Public ciblé et nombre de bénéficiaires de l'action :	
Coût prévisionnel de l'action :	
Recettes espérées (<i>montant et provenance</i>) :	

4 Ressources financières de l'association

Résultat et soldes de trésorerie :

A	Rappel du solde de trésorerie au début de l'exercice 2025 ou 2024/2025 : au / /	€
B	Résultat de l'exercice 2024 ou 2023/2024 :	€
C	Solde de trésorerie à la fin de l'exercice 2025 ou 2024/2025 : au / / : A+B	€

Somme en banque :

D	Compte courant / chèque :	€
E	Compte épargne :	€
F	Caisse :	€
G	TOTAL EN BANQUE à la fin de l'exercice 2025 ou 2024/2025 au / / : D+E+F	€

Rapprochement bancaire :

Sommes enregistrées sur la situation trésorerie mais non tombées en banque :		
H	Recettes 2025 ou 2024/2025 non encaissés :	€
Nature :		
I	Dépenses 2025 ou 2024/2025 non décaissés :	€
Nature :		
Sommes tombées en banque mais non enregistrées sur la situation de trésorerie :		
J	Montant des encaissements d'avance 2025 ou 2024/2025 :	€
Nature :		
K	Montant des décaissements d'avance 2025 ou 2024/2025 :	€
Nature :		
	Rapprochement du solde de trésorerie : G+H-I-J+K=C	€

5 Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁷.

Je soussigné·e (*nom et prénom*) _____ ,
représentant·e légal·e de l'association

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁸ , comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature), sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours)⁹ :

- ☐ Inférieur ou égal à 500 000 €
☐ Supérieur à 500 000 €

Demande une subvention de : €

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **au compte bancaire de l'association** :

JOINDRE UN RIB / IBAN

Fait le _____ , à _____

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

⁷ « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. » - Article 1984 du Code Civil

⁸ Déclaration de changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – Préfecture ou Sous-préfecture.

⁹ Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

6 Pièces à joindre à votre dossier

Pour toutes les associations :

- ☐ Le présent dossier complété et signé
- ☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, joindre **le pouvoir de ce dernier au signataire**
- ☐ **Le dernier Procès-Verbal d'Assemblée Générale** comprenant un rapport moral d'activité et financier, y incluant les documents comptables
- ☐ **Contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques rempli et signé** (en annexe)
- ☐ **Un relevé d'identité bancaire** ou postal de l'association

Dans le cas d'un renouvellement de dossier :

- ☐ **Le compte rendu financier et qualitatif de toutes les actions spécifiques qui ont été** subventionnées en 2024/2025 ou 2025 conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État du 24 mai 2005 (JORF du 29 mai 2005)
- ☐ **Le rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions

Uniquement si changement depuis la dernière demande :

- ☐ Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association
- ☐ La composition du conseil d'administration (avec les différentes fonctions des membres élus)

Pièces supplémentaires pour une première demande :

- ☐ **Vos statuts déclarés**, en un seul exemplaire, accompagnés d'une copie du **récépissé de déclaration en Préfecture**
- ☐ **La liste des membres élus en charge de l'administration de l'association** (composition du conseil d'administration ou du bureau...)
- ☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, joindre **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**

7 Bilan des principales actions réalisées lors de la période 2025/2026 ou 2026

L'association a perçu de la commune de Châtillon une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 ou 2025/2026 de €

Expliquez et justifiez le montant perçu (le cas échéant, justifiez de son évolution) :

-

Intitulé de l'action N°1	
Descriptif succinct :	
Date :	
Lieu :	
Public ciblé et nombre de bénéficiaires de l'action :	
Coût financier de l'action :	
Recettes obtenues (<i>montant et provenance</i>) :	

Intitulé de l'action N°2	
Descriptif succinct :	
Date :	
Lieu :	
Public ciblé et nombre de bénéficiaires de l'action :	
Coût financier de l'action :	
Recettes obtenues (<i>montant et provenance</i>) :	

Si besoin, complétez par d'autres actions réalisées en reprenant le tableau ci-dessus sur papier libre.

8 Compte de résultat

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2025/2026 ou 2026 **Date de début :** **Date de fin :**

CHARGES	Budget	Réalisé	PRODUITS	Budget	Réalisé
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats d'études et de prestations de services			73 – Dotations et produits de tarification		
Achats de matières et de fournitures			74- Subventions d'exploitation		
Autres fournitures			État : précisez-le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			-		
Locations			Région(s)		
Entretien et réparation			-		
Assurance			Département(s) :		
Documentation			-		
62 - Autres services extérieurs			Intercommunalité(s) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication			Commune(s) :		
Déplacements, missions			-		
Services bancaires, autres			-		
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération			-		
Autres impôts et taxes			-		
64- Charges de personnel			Fonds européens (FSE, FEDER)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres recettes (précisez)		
Autres charges de personnel					
65- Autres charges de gestion courante – charges liées à la vie associative			75 - Autres produits de gestion courante		
			Dont cotisations		
66- Charges financières			76 - Produits financiers		
67- Charges exceptionnelles			77 – Produits exceptionnels		
68- Dotation aux amortissements, provisions			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES			TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

Comptes certifiés conformes le :

Synthèse des rapports d'activités, de gestion et des résultats financiers de l'année écoulée (y incluant les explications des écarts entre le « Budget » et le « Réalisé ») :

•

Information concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de ma candidature en qualité de président pour la campagne de subvention 2025 de la ville de Châtillon (92320) conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 06/01/1978 modifiée

- **Responsable du traitement** : les informations recueillies par la Maire de Châtillon (92320) sur le présent formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé ;
 - **Finalités** : les données sont collectées afin de pouvoir m'accompagner dans ma démarche de demande de subvention, instruire ma demande et me notifier une réponse ;
 - **Base légale** : le traitement de ces données à caractère personnel se fonde sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ;
 - **Destinataire** : les informations recueillies sont uniquement communiquées au Service Vie associative de la Mairie de Châtillon (92320) ;
 - **Utilisation des données** : la Commune s'engage, afin de protéger la confidentialité des informations communiquées, à ce que celles-ci ne soient pas confiées, ni cédées, ni échangées, ni revendues à des tiers, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, à des fins commerciales ou de prospection ;
 - **Durée de conservation** : les données collectées seront conservées pendant toute la durée utile et nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement (soit 1 an) et seront ensuite archivées selon les durées réglementairement prévues ;
 - **vos droits** : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations vous concernant ;
 - **Exercice de vos droits** : ces droits s'exercent sur simple demande adressée par courrier postal à Madame la Maire (Mairie de Châtillon-dpo 1 place de la Libération BP 88, 92322 Châtillon Cedex) ou par courrier électronique au délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : dpo@chatillon92.fr ;
- Si vous estimez, après cette saisine, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
Ma responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas de fausse déclaration.

Fait à

Date :/...../.....

<u>Le Président</u> Prénom : Nom : Signature :	CACHET DE L'ASSOCIATION	<u>Le Trésorier</u> Prénom : Nom : Signature :
--	-------------------------	--



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN **DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES** **DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT**

L'Association,
déclarée à, le / / 2026,
sous le numéro dont le siège social est situé
à et
représentée par son/sa président.e, Monsieur/Madame,
dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du conseil d'administration en date
du / / 20....., s'engage à respecter les termes de ce contrat d'engagement
républicain.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à
l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien
financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues
professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens,
justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est
fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un
agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la
République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000
relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat
a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite
une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation «
*s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la
personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en
cause le caractère laïc de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à
l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues,
notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se
réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à

Le / /2026

Nom de l'association :

Prénom et Nom du Président :

Signature :